

# AG EXTRAORDINAIRE du 16 octobre 2024 de 20h à 22h

Relais Saint-Martin - Rue de Beauvechain 56, 1320 Beauvechain

---

Convocation par mail du 27 septembre 2024

Contrôle des présences et des procurations par Pascale Van Hacht

Membres effectifs à la date de l'AGE : 30

Quorum requis : 20

Membres effectifs : Jean-Christophe Pollet, Norbert Van Renterghem, Bruno Plantin-Carrenard, Julie Barth par procuration à Serge Taillet, José Deroloffe par procuration à Christian Poblome, Gérard Frix, Christian Poblome, Patrick Reims, Serge Taillet, Pascale Van Hacht, Didier Vaneberg, Sébastien Verstraelen, Philippe Ancion, Frédéric Andrieu par procuration à Bruno Plantin-Carrenard, Christian Baens, Marianne Droinet, Benoît Gustin, Harold Lambert par procuration à Serge Taillet, Xavier Morel, Steve Pas, Eric Reniers, Frédéric Smal, Didier Theunis, Kevin Tossen, Alain Vanderhoeven.

Membres adhérents : Michel Vlies, Alexandre Delaigue, Vincenzo Vella, François Dupont.

## 1. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE

Sans objection, Jean-Christophe Pollet est nommé président de séance.

## 2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sans objection, Pascale Van Hacht est nommée secrétaire de séance.

## 3. ACTUALISATION ET MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts sont votés à l'unanimité moins une voie. Marianne s'abstient étant la rédactrice des statuts.

## 4. RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Le ROI est voté à l'unanimité.

## 5. RÉVOCATION DE MARC TIMMERMAN EN QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Le président introduit les circonstances qui ont conduit à cette demande de révocation.

La lecture des griefs est faite par le président (BLEU). La lecture des réponses de Marc Timmerman (adressées le matin du 16 octobre à l'ensemble des membres) est faite par Pascale Van Hacht (ORANGE). La lecture des réponses de l'Organe d'administration est faite par le président (BLEU)

## **II Suppression des parcours sans en avertir le comité**

Chaque année, je vous traçais de nouveaux parcours pour vous faire découvrir de nouvelles régions. Pour ne pas encombrer inutilement ma base de données de parcours, en fin de chaque année je supprimais de nombreux parcours (des parcours similaires qui faisaient doublon ou des parcours jugés non adéquat). Il est plus facile de tracer entièrement un parcours qu'effectuer une modification à un parcours existant.

Créer un nouveau parcours demande 30 secondes max. En modifier un, demande plusieurs minutes.

J'ai laissé une base de données de +/- 400 parcours pour les 7 personnes qui se sont proposées pour me remplacer. J'estime ce nombre suffisant

En cours d'année (31 mars), à la demande de membres du groupe touriste, j'ai dit à Serge et Julie que j'étais d'accord de revoir les tracés pour le groupe touriste.

Serge et Julie étaient enchantés. D'autres, dont Christian, ne l'étaient pas du tout. Christian a annoncé qu'il quittait le club.

Comme Christian est plus apprécié que moi dans le comité, ce dernier a voulu organiser une AG en avril pour m'éjecter et garder Christian.

L'AG n'ayant pu se dérouler en avril, elle a été reportée à ce mercredi 16 octobre.

Il reste effectivement +/- 400 parcours dont 117 de plus de 100km et 77 de moins de 60km ! Seulement 10 sont étiquetés Touristes. Marc a délibérément et en toute connaissance de cause effacé les parcours, c'est d'ailleurs ce qu'il a annoncé très clairement à JC lors de l'une de leur entrevue.

## **2I Blocage du remboursement à Serge de l'apéro pour le repas de fin de saison chez Volare**

Les vérificateurs aux comptes sont d'accord avec moi.

Le remboursement a été bloqué deux mois. Marc a d'abord refusé de le rembourser au prétexte qu'il voulait une déclaration sur l'honneur de tout ce qui avait été consommé. Devant l'insistance de l'OA, il a opposé que le bénévolat ne pouvait être rémunéré de quelque manière que ce soit ... RIEN À VOIR, il ne s'agissait pas de bénévolat mais de rembourser une dépense que Serge a engagée à la place du club. Il ne s'est pas démonté a opposé un article du SPF finance :

"Le volontaire peut être indemnisé par l'organisation pour les frais qu'il a supportés pour celle-ci.

Pour 2023, le montant maximum de ce défraiement est de 40,67 euros par jour.

Toujours rien à voir, puisqu'il ne s'agit pas de frais mais de dépenses propres à l'employeur. Le remboursement a effectivement eu lieu.

## **3I Communication acerbe**

???

Je reste poli dans tous mes messages, pas comme certains –

Peut-être car je demande à Pascale une explication sur le prix qu'elle demande pour l'hébergement de notre site chez OVH - c'est le rôle du trésorier de vérifier les factures-.

Elle nous facture l'hébergement PRO alors que le PERSO me semble suffisant. Les 100 Go disponibles sont certainement suffisants ainsi que les 10 adresses mail (je n'en connais que 2 utilisées). Je n'ai toujours pas reçu une explication à ce sujet.

Il s'agit bien de l'offre Perso à laquelle s'ajoute le nom de domaine.

Ou alors car je lui demande de rendre plus lisible les résultats du CLM (je sais qu'ailleurs sur le site ils sont lisibles, donc ça doit aussi être le cas ici)

<https://www.vcleguidon.be/agenda/clm/>

Ou de rendre le tableau des performances plus lisible, l'onglet septembre-octobre est très lisible, mais les autres sont limités car la plage calendrier est trop grande

Les sorties 10 et 27 ont été oubliées dans l'agenda, donc beaucoup ont roulé ce jour là sans que leur sortie ne soit comptabilisée. Il manquera peut-être 1 ou 2 sorties à certains pour atteindre le cap des 20 sorties de ce fait...

Il n'y a pas de sortie manquante entre la 9 et la 11, c'est la numérotation qui est inexacte. La sortie 27 était celle programmée le 15 août. A-t-elle eu lieu ? Pascale était en vacance.

#### **41 Opposition systématique à tout changement sans argument, refus de voir évoluer les choses et remplacement d'équipement**

#### **51 Opposition au PV de la réunion du 19/11/2023 alors que tu étais absent et que tout avait été validé à l'unanimité**

Oui, c'est mon droit de dire que je n'étais pas d'accord avec le changement d'équipement, ce n'est pas la raison pour laquelle le nouvel équipement n'a pas été distribué à temps pour la première sortie, ni que le nouveau sponsoring sur la camionnette n'a été fait qu'en milieu de saison.

C'est mon droit, en tant que trésorier, de dire que ce nouveau lettrage sur la camionnette a coûté bien trop cher. Près de 1400 euros, à comparer avec le lettrage précédent qui ne coûtait que 350 euros.

Pas d'accord non plus pour faire passer l'indemnité kilométrique pour usage de son véhicule personnel pour le club, de 0.14 euros à 0.86 euros.

C'est le tarif légal.

Pas d'accord non plus de manger une pizza chacun (+ boissons) aux frais du club lors de nos réunions.

Droit d'exprimer une opinion qui est respectée. Mais pas le droit d'exiger la modification des décisions prises et donc, du PV parce que désaccord.

## **6I Critique systématique des nouveaux parcours 2024**

Faux!!! Parfois, je signale juste qu'il y a des travaux, des rues sans-issues, des chemins non-carrossables pour le bien de tous.

Alexandre adapte alors les liens pour que vous n'ayez pas de mauvaise surprise le dimanche. Norbert me dit merci, mais n'adapte pas le lien concerné, il nous laisse la surprise du chemin qu'il empruntera pour éviter le "mauvais" tronçon.

Vous en jugerez

## **7I Attitude très négative visant à semer la discorde au sein des membres en essayant de créer des clans**

???? Je suis un des seuls qui le dimanche matin fait le tour des petits groupes sur le parking du Relais pour leur dire bonjour. Je ne leur fais pas des remarques négatives.

Vous en jugerez

## **8I Aucune réponse aux multiples mails et appels téléphoniques sur les 2 GSM pendant 1 semaine afin de nous procurer les justificatifs des dépenses pour 2022 et 2023 afin de profiter de 2000€ de subsides de la commune**

Comme expliqué, j'étais en vacances quelques jours sans mon GSM, sans mon téléphone fixe, sans mon PC (qui est une tour et qui n'est donc pas très pratique à transporter à vélo).

J'ai profité de cette belle semaine ensoleillée pour partir à la mer à vélo, je crois que je peux encore m'absenter sans demander d'autorisation au président. Mon absence n'a pas duré une semaine, le dimanche précédent les appels du président j'étais présent sur le parking pour la sortie dominicale et le suivant j'étais chez le président pour avoir une explication.

J'ai envoyé de suite les justificatifs et ils ont été acceptés par la commune.

"L'urgence" est due au fait que le président a trainé des mois pour compléter le formulaire demandé et qu'ensuite il le renvoie incomplet.

C'est plutôt lui qui doit démissionner pour ce fait, pas moi.

Dans les multiples mails reçus par la suite du président, de Serge ou de Norbert, aucun n'était clair. Le justificatif des dépenses variait dans les années et dans les montants. Aucun ne mentionnait 2000€ de subside.

La révocation est mise au vote à bulletin secret.

Se sont prononcées POUR la révocation : 20

Se sont abstenus : 3

Ont voté CONTRE la révocation : 2

Michel Vlies nous rappelle la notion de membres effectifs et adhérents et nous éclaire sur la procédure de remplacement de Marc Timmerman : si un administrateur est révoqué, exclu, démissionnaire, décédé ... c'est à l'Organe d'Administration de prendre l'éventuelle décision de coopter un nouvel administrateur pour le remplacer.

L'administrateur coopté dans ces conditions poursuit le mandat de l'administrateur dont le mandat aurait pris fin avant son échéance normale et il le poursuit jusqu'à la tenue de l'AG suivante.

Lors de cette 1<sup>ère</sup> AG qui suit, la question revient sur le tapis et, soit l'AG confirme le mandat de l'administrateur coopté et le mandat de celui-ci prendra alors fin à l'échéance normale du mandat de l'administrateur remplacé, soit ne confirme pas le mandat de l'administrateur coopté et ce mandat prend alors fin à ce moment.

## 6. RATIFICATION, POUR AUTANT QUE DE BESOIN, DES DÉCISIONS PRISES PAR L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Le point est remis à l'ordre du jour de la prochaine AG. D'ici-là, la liste des décisions prises par l'Organe d'Administration et qui ne lui incombent pas sera dressée.

## 7. DIVERS

Philippe Ancion demande si les sorties effectuées durant le séjour à Méjanne en juin pourraient être comptabilisées. Il s'agit d'un voyage soutenu par le Club. La question sera tranchée par l'AG de janvier

Un membre rappelle que les accompagnants de la Randonnée de la Mobilité devaient se voir octroyer un Bonus : deux sorties comptabilisées. Cela a été oublié et sera corrigé.

Le président remercie les traceurs. Marianne demande à ce que les parcours Touriste soient adaptés. Une réunion entre les traceurs s'est tenue en amont de l'AGE et ce point avait été abordé. Le CR suivra. Alexandre rappelle que les traceurs sont avides des retours des membres sur les parcours proposés, qu'ils soient positifs ou négatifs. Le nom de la personne responsable du parcours apparaît sur le site internet sur la page du parcours concerné.

Didier Vaneberg témoigne du plaisir qu'il a pris tout en long de l'année en roulant dans les différents groupes.

Le président clôt la séance.

L'Organe d'Administration réunit immédiatement après l'AGE coopte Benoît Gustin comme trésorier de l'asbl.

